

LES TROIS JOURS DES ROGATIONS

LE LUNDI DES ROGATIONS.

Aujourd'hui commence une série de trois jours consacrés à la pénitence. Cet incident inattendu paraît au premier abord une sorte d'anomalie dans le Temps pascal; et néanmoins, quand on y réfléchit, on arrive à reconnaître que cette institution n'est pas sans une relation intime avec les jours auxquels elle se rapporte. Il est vrai que le Sauveur disait avant sa Passion que « durant le séjour de l'Epoux au milieu de nous, il ne serait pas temps de jeûner (1) ; » mais ces dernières heures qui précèdent son départ pour le ciel n'ont-elles pas quelque chose de mélancolique ? et n'étions-nous pas portés tout naturellement hier à penser à la tristesse résignée et contenue qui oppresse le cœur de la divine Mère et celui des disciples, à la veille de perdre celui dont la présence était pour eux l'avant-goût des joies célestes ?

Il nous faut maintenant raconter comment et à quelle occasion le Cycle liturgique s'est complétée, dans cette saison, par l'introduction de ces trois jours durant lesquels la sainte Eglise, toute radieuse qu'elle était des splendeurs de la Résurrection, semble vouloir tout à coup rétrograder jusqu'au deuil quadragésimal. L'Esprit-Saint,

1. Luc. V, 34

104

qui la dirige en toutes choses, a voulu qu'une simple Eglise des Gaules, un peu après le milieu du V^e siècle, vît commencer dans son sein ce rite imposant qui s'étendit rapidement à toute la catholicité, dont il fut reçu comme un complément de la liturgie pascale.

L'Eglise de Vienne, l'une des plus illustres et des plus anciennes de la Gaule méridionale, avait alors saint Mamert pour évêque. Des calamités de tout genre étaient venues désoler cette province récemment conquise par les Burgundes. Des tremblements de terre, des incendies, des phénomènes effrayants agitaient les populations, comme autant de signes de la colère divine. Le saint évêque, désirant relever le courage de son peuple, en le portant à s'adresser à Dieu dont la justice avait besoin d'être apaisée, prescrivit trois jours d'expiation durant lesquels les fidèles se livreraient aux œuvres de la pénitence, et marcheraient en procession en chantant des psaumes. Les trois jours qui précèdent l'Ascension furent choisis pour l'accomplissement de cette pieuse résolution. Sans s'en douter, le saint évêque de Vienne jetait ainsi les fondements d'une institution que l'Eglise entière allait adopter.

Les Gaules commencèrent, comme il était juste. Saint Alcime Avit, qui succéda presque immédiatement à saint Mamert sur le siège de Vienne, atteste que la pratique des Rogations était déjà consolidée dans cette Eglise (1). Saint Césaire d'Arles, au commencement du VI^e siècle, en parle comme d'une coutume sacrée déjà répandue au loin, désignant au moins par ces paroles toute la portion des Gaules qui se trouvait alors sous le

1. Homil. de Rogationibus.

105

joug des Visigoths (1). On voit clairement que la Gaule tout entière ne tarda pas d'adopter ce pieux usage, en lisant les canons portés à ce sujet dans le premier concile d'Orléans tenu en 511, et réuni de toutes les provinces qui reconnaissaient l'autorité de Clovis. Les règlements du concile au sujet des Rogations donnent une haute idée de l'importance que l'on attachait déjà à cette institution. Non seulement l'abstinence de chair est prescrite pendant les trois jours, mais le jeûne est de précepte. On ordonne également de dispenser de leur travail les gens de service, afin qu'ils puissent prendre part aux longues fonctions par lesquelles ces trois jours étaient pour ainsi dire remplis (2). En 567, le concile de Tours sanctionnait pareillement l'obligation du jeûne dans les Rogations (3) ; et quant à l'obligation de fêter durant ces trois jours, on la trouve reconnue encore dans les Capitulaires de Charlemagne et de Charles le Chauve.

Le principal rite des Eglises des Gaules durant ces trois jours consista, dès l'origine, dans ces marches solennelles accompagnées de cantiques de supplication, et que l'on a appelées Processions, parce que l'on se rend d'un lieu dans un autre. Saint Césaire d'Arles nous apprend que celles qui avaient lieu dans les Rogations duraient six heures entières ; en sorte que le clergé se sentant fatigué par la longueur des chants, les femmes chantaient en chœur à leur tour, afin de laisser aux ministres de l'Eglise le temps de respirer (4). Ce détail emprunté aux mœurs des Eglises des

1. Serm. CLXXII, parmi les Sermons de saint Augustin. — 2. Canon XXVII. — 3. Canon XVII. — 4. Serm. CLXXIV. HERBERTUS TURRITANUS, *Miracul.* lib. I, c. 21.

106

Gaules à cette époque primitive, peut nous aider à apprécier l'indiscrétion de ceux qui, en nos temps modernes, ont poussé à l'abolition de certaines processions qui prenaient une partie notable de la journée, et cela dans l'idée que cette longueur devait être en elle-même considérée comme un abus.

Le départ de la Procession des Rogations était précédé de l'imposition des cendres sur la tête de ceux qui allaient y prendre part, et c'était le peuple tout entier. L'aspersion de l'eau bénite avait lieu ensuite; après quoi le pieux cortège se mettait en marche. La Procession était formée du clergé et du peuple de plusieurs églises d'un rang secondaire, qui marchaient sous la croix d'une église principale dont le clergé présidait la fonction. Tout le monde, clercs et laïques, marchait nu-pieds. On chantait la Litanie, des Psaumes, des Antiennes, et l'on se rendait à quelque basilique désignée pour la Station, où l'on célébrait le saint Sacrifice. Sur la route on visitait les églises qui se rencontraient, et l'on y chantait une Antienne à la louange du mystère ou du saint, sous le titre duquel elles avaient été consacrées.

Tels étaient à l'origine, et tels ont été longtemps les rites observés dans les Rogations. Le Moine de Saint-Gall, qui nous a laissé de si précieux mémoires sur Charlemagne, nous apprend que le grand empereur, en ces jours, quittait sa chaussure comme les plus simples fidèles, et marchait nu-pieds à la suite de la croix, depuis son palais jusqu'à l'église de la Station (1). Au XIII^e siècle, sainte Elisabeth de Hongrie donnait encore le même exemple; son bonheur était, durant les

1 De rebus bellicis Caroli Magni, cap. XVI.

107

Rogations, de se confondre avec les plus pauvres femmes du peuple, marchant aussi nu-pieds, et couverte d'un grossier vêtement de laine (1). Saint Charles Borromée, qui renouvela dans son Eglise de Milan tant d'usages précieux de l'antiquité, n'eut garde de négliger les Rogations. Par ses soins et par ses exemples, il ranima dans son peuple l'ancien zèle pour une pratique si sainte. Il exigea de ses diocésains le jeûne pendant ces trois jours, et il l'accomplissait lui-même au pain et à l'eau. La Procession, à laquelle tout le clergé de la ville était tenu d'assister, et qui commençait par l'imposition des cendres, partait du Dôme au point du jour, et ne rentrait qu'à trois ou quatre heures après midi, ayant visité le lundi treize églises, neuf le mardi, et onze le mercredi. Le saint Archevêque célébrait le saint Sacrifice dans une de ces églises, et adressait la parole à son peuple (2).

Si l'on compare le zèle de nos pères pour la sanctification de ces trois journées avec l'insouciance qui accompagne aujourd'hui, surtout dans les villes, la célébration des Rogations, on ne saurait manquer de reconnaître ici encore une des marques de l'affaiblissement du sens chrétien dans la société actuelle. Combien cependant sont importantes les fins que se propose la sainte Eglise dans ces Processions auxquelles devraient prendre part tant de fidèles qui ont des loisirs pieux, et qui, au lieu de les consacrer à servir Dieu par les œuvres de la vraie piété catholique, les consomment dans des exercices privés qui ne sauraient ni attirer sur eux les mêmes grâces, ni apporter à la communauté chrétienne les mêmes secours d'édification !

1. SURIUS, ad diem XIX Novembris. — 2. GIUSSANO, Vie de saint Charles Borromée.

108

Les Rogations s'étendirent rapidement des Gaules dans toute l'Eglise d'Occident. Elles étaient déjà établies en Espagne au VII^e siècle, et elles ne tardèrent pas à s'introduire en Angleterre, et plus tard dans les nouvelles Eglises de la Germanie, à mesure qu'elles étaient fondées. Rome elle-même les adopta à la fin du VIII^e siècle, sous le pontificat de saint Léon III. C'était peu de temps après que les Eglises des Gaules ayant renoncé à la liturgie gallicane pour prendre celle de Rome, eurent à admettre dans leurs usages la Procession de saint Marc. Mais il y eut cette différence qu'à Rome on conserva à la Procession du 25 avril le nom de *Litanie majeure*, et l'on appela *Litanies mineures* celles des Rogations, tandis qu'en France on désigna ces dernières par l'appellation de *Litanies majeures*, en réservant le nom de *mineure* pour la Litanie de saint Marc. Mais l'Eglise romaine, sans blâmer la dévotion des Eglises des Gaules qui avaient cru devoir introduire dans le Temps pascal trois journées d'observance quadragésimale, n'adopta pas cette rigueur. Il lui répugnait d'attrister par le jeûne la joyeuse quarantaine que Jésus ressuscité accorde encore à ses disciples ; elle s'est donc bornée à prescrire l'abstinence de la viande durant ces trois jours. L'Eglise de Milan qui garde si sévèrement, ainsi que nous l'avons vu, l'institution des Rogations, l'a placée au lundi, mardi et mercredi qui suivent le dimanche dans l'Octave de l'Ascension, c'est-à-dire au delà des quarante jours consacrés à célébrer la Résurrection.

Il faut donc, pour être dans cette véritable mesure dont l'Eglise romaine ne se départ jamais, envisager les Rogations comme une institution sainte qui vient tempérer nos joies pascales et non

109

les anéantir. La couleur violette employée à la Procession et à la Messe de la Station n'a pas pour but de nous indiquer encore la fuite de l'Époux (1) ; mais elle nous avertit que son départ est proche ; et l'abstinence qui nous est imposée, bien qu'elle ne soit pas accompagnée du jeûne, est déjà comme un témoignage anticipé de nos regrets pour cette chère présence de notre Rédempteur qui va nous être sitôt ravi.

En écrivant ces lignes destinées à expliquer aux fidèles les motifs d'une institution que l'Église a sanctionnée par ses ordonnances, il nous vient en mémoire que, dans ces dernières années, l'abaissement des mœurs chrétiennes est venu à tel point parmi nous, que plusieurs Evêques ont cru devoir solliciter du Siège apostolique la remise de l'abstinence en ces trois jours, après tant de siècles, et dans cette même France qui, par son exemple, avait imposé à toute la chrétienté la solennité des Rogations. C'est donc une expiation de moins, une intercession de moins, un secours de moins, en un siècle déjà si appauvri des moyens par lesquels la vie chrétienne se conserve, par lesquels le ciel est fléchi, les grâces de salut obtenues. Puissent les vrais fidèles en conclure que l'assistance aux Processions de ces trois jours est devenue plus opportune que jamais, et qu'il est urgent de compenser, en s'unissant à la prière liturgique, l'abolition d'une loi salutaire qui datait de si loin, et qui, dans ses exigences, pesait si légèrement sur notre mollesse!

Selon la discipline actuelle de l'Église, les Processions des Rogations, dont l'intention est d'implorer la miséricorde de Dieu offensé par les péchés

1. Cant. VIII.

110

des hommes, et d'obtenir la protection céleste sur les biens de la terre, sont accompagnées du chant des Litanies des Saints, et complétées par une Messe spéciale qui se célèbre soit dans l'église de la Station, soit dans l'église même d'où la Procession est partie, si elle ne doit pas s'arrêter dans quelque sanctuaire

On ne saurait trop estimer les Litanies des Saints, à cause de leur puissance et de leur efficacité. L'Église y a recours dans toutes les grandes occasions, comme à un moyen de se rendre Dieu propice, en faisant un appel à la cour céleste tout entière. Si l'on ne pouvait prendre part aux Processions des Rogations, que l'on récite du moins ces Litanies en union avec la sainte Église : on aura part aux avantages d'une si sainte institution, et on contribuera à obtenir les grâces que la chrétienté sollicite de toutes parts en ces trois jours; enfin on aura fait acte de catholique.

Nous insérons ici la Messe des Rogations, qui est la même pour les trois jours. Tout y parle de la nécessité et de la puissance de la prière. La sainte Église y revêt la couleur quadragésimale pour exprimer ses intentions expiatriques ; mais tout en elle respire la confiance et l'espoir d'être exaucée ; on sent qu'elle s'appuie sur l'amour de son Époux ressuscité.

111

LA MESSE DES ROGATIONS.

L'Introït tiré des Psaumes annonce d'avance la miséricorde du Seigneur, qui a exaucé la prière de son peuple, tout aussitôt qu'elle est montée vers lui.

INTROÏT.

De son temple saint, le Seigneur a exaucé ma prière, alleluia ; et le cri que j'ai poussé en sa présence a pénétré jusqu'à ses oreilles, alleluia, alleluia.

Ps. Je vous aimerai, Seigneur qui êtes ma force ; le Seigneur est mon appui, mon refuge et mon libérateur. Gloire au Père. De son temple.

Dans la Collecte, l'Eglise expose à Dieu les besoins de ses enfants, le priant de reconnaître la confiance avec laquelle ils recourent à lui, et implorant pour eux sa protection dans leurs nécessités

Oraison.

Faites, s'il vous plaît, ô Dieu tout-puissant, que nous qui, dans nos afflictions, mettons notre confiance en votre bonté, nous soyons fortifiés par votre protection contre toute adversité. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

On ajoute les autres Collectes, comme à la Messe du cinquième Dimanche après Pâques, ci-dessus, *page 90.*

ÉPÎTRE

Lecture de l'Épître de saint Jacques, Apôtre. Chap. V.

Mes bien-aimés, confessez vos fautes les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés ; car la prière persévérante du juste peut beaucoup. Elie était un homme semblable à nous, sujet à la souffrance; cependant, quand il eut prié avec instance pour obtenir que la pluie cessât de tomber sur la terre, il n'y eut pas de pluie durant trois ans et six mois; puis il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit. Mes frères, si l'un de vous s'écarte de la vérité, et que quelqu'un l'y fasse rentrer, il doit savoir que celui qui aura fait sortir un pécheur de l'erreur de sa voie, sauvera de la mort son âme à soi, et couvrira la multitude de ses péchés.

C'est encore à l'Apôtre saint Jacques le Mineur que la sainte Eglise emprunte l'Épître aujourd'hui ; et l'on ne saurait trop admirer l'à-propos que présentent les paroles de l'écrivain inspiré. L'une des fins de l'institution des Rogations est d'obtenir de la bonté de Dieu la température convenable pour les fruits de la terre, et saint Jacques nous montre, par l'exemple d'Elie, que la prière peut rendre le ciel serein, ou en faire descendre une pluie fécondante. Imitons la foi du prophète

et recommandons au Seigneur les moissons, qui ont tant besoin encore de sa bonté pour arriver à leur maturité, et pour échapper aux fléaux qui pourraient fondre sur elles. Un autre but des Rogations est d'obtenir la rémission des péchés. Si nous prions avec ferveur pour nos frères qui sont égarés, nous obtiendrons en leur faveur des miséricordes particulières. Nous ne

connaîtrons peut-être pas en ce monde ceux que notre prière, unie à celle de la sainte Eglise, aura retirés de la voie du péché; mais l'Apôtre nous apprend que notre charité recevra la plus précieuse récompense, l'effusion de la miséricorde de Dieu sur nous-mêmes.

Pour exprimer le deuil et la componction dans cette Messe des Rogations, l'Eglise, qui a revêtu la couleur violette, arrête la jubilation de ses cantiques; elle ne se permet qu'un seul Verset alléluatique, lequel d'ailleurs continue d'exprimer ses espérances dans la bonté du Seigneur.

ALLELUIA.

V/. Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est à jamais.

ÉVANGILE.

La suite du saint Evangile selon saint Luc. Chap. XI.

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Si l'un de vous a un ami, et que, l'allant trouver au milieu de la nuit, il lui dise : Mon ami, prête-moi trois pains, parce qu'un de mes amis en voyage est venu chez moi, et je n'ai rien à lui donner; et que du dedans de la maison l'autre réponde : Ne m'importune pas, la porte est fermée, et mes serviteurs sont au lit comme moi; je ne puis me lever et te rien donner. Si cependant le premier continue de frapper, quand même il ne se lèverait pas d'abord et ne lui donnerait rien par le motif de l'amitié; à cause de son importunité, je vous le dis, il se lèvera et lui donnera ce dont il a besoin. Je vous dis de même : Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche, trouve ; et à qui frappe, on ouvrira. Est-il parmi vous un père qui donnât à son fils une pierre, lorsqu'il lui demande du pain? ou qui lui donnât un serpent, lorsqu'il lui demanderait un poisson ? ou qui lui donnât un scorpion, lorsqu'il lui demanderait un œuf? Si donc vous, qui êtes mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants ; combien plus votre Père céleste donnera-t-il l'Esprit bon à ceux qui le lui demandent

Est-il rien, dans les saints Evangiles, qui soit plus expressif sur la toute-puissance de la

115

prière que ces paroles de notre Sauveur ? La sainte Eglise, en nous les faisant lire aujourd'hui, nous montre assez sans doute l'importance des Rogations, puisque c'est en ces jours qu'elle nous révèle la vertu de l'intercession, qui triomphe des refus même de Dieu. Le choix des lectures de la sainte Ecriture dans la Liturgie est un enseignement permanent et toujours à propos : on a dû le reconnaître jusqu'ici. En ces trois jours où il s'agit de fléchir le ciel offensé, rien n'était plus nécessaire que de faire bien comprendre aux chrétiens le pouvoir qu'exerce sur Dieu lui-même l'insistance dans la prière. Les Litanies qui ont été chantées dans le cours de la Procession nous offrent un modèle de cette sainte obstination dans la prière. Nous n'avons cessé de répéter : « Seigneur! ayez pitié; délivrez-nous, Seigneur ! Nous vous en supplions, exaucez-nous ! » En ce moment la médiation de notre divin Agneau pascal offert sur l'autel se prépare, et dans peu d'instant il joindra à nos faibles vœux son entremise toujours efficace. Muni d'un tel gage, nous nous retirerons, assurés de n'avoir pas prié en vain. Prenons donc aussi la résolution de ne plus nous tenir éloignés de la sainte Eglise dans ses pratiques, et de préférer toujours la prière faite avec elle à toute autre que nous offririons à

Dieu en notre particulier, dans les jours où cette Epouse du Sauveur, cette mère commune, veut bien nous convier à prendre part aux devoirs de supplication que, dans notre intérêt, elle rend à son céleste Epoux.

Dans l'Offertoire emprunté aussi à David, elle loue le Seigneur qui, malgré l'indignité de l'homme pécheur, s'est laissé vaincre par ses instances, et

116

s'est levé pour le défendre et subvenir à ses besoins.

OFFERTOIRE.

Je louerai le Seigneur avec tous les accents de ma voix ; je chanterai ses louanges au milieu d'une nombreuse assemblée ; car il s'est tenu à la droite du pauvre, et il a sauvé mon âme des atteintes de ceux qui la poursuivaient, alleuia.

Les liens de nos péchés nous tenaient enchaînés, et nous ne pouvions pas nous-mêmes revenir à Dieu ; la victime pascalle nous a rendus à la liberté, et chaque fois que son Sacrifice se renouvelle sur l'autel, c'est notre délivrance qui s'opère de nouveau. La sainte Eglise, dans la Secrète, représente au Dieu tout-puissant les motifs sur lesquels s'appuie notre confiance dans l'Hostie divine dont il nous a fait don.

SECRÈTE.

Par cette oblation, Seigneur, daignez nous dégager des liens de notre malice, et nous concilier les dons de votre miséricorde Par Jésus Christ.

On ajoute les autres Secrètes, comme à la Messe du cinquième Dimanche après Pâques, ci-dessus, *page 96*.

L'Antienne de la Communion répète avec jubilation les paroles du Sauveur que nous avons entendues dans notre Evangile. C'est lui-même qui

117

nous autorise à tout oser dans la prière. Nul de nous n'aurait osé dire: « Quiconque demande à Dieu reçoit l'effet de sa demande; » mais maintenant que le Fils de Dieu est venu du ciel en terre pour nous l'apprendre, notre consolation doit être de le répéter sans cesse.

COMMUNION.

DEMANDEZ, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; quiconque cherche, trouve; et à celui qui frappe, on ouvrira, alléluia.

Le Sacrifice de paix est consommé, et la confiance de l'Eglise s'épanche dans les paroles d'actions de grâces que renferme la Postcommunion. Le don sacré a apporté la consolation ; la sainte Eglise espère que ses enfants en profiteront pour faire de nouveaux progrès dans l'amour.

POSTCOMMUNION.

Daignez, Seigneur, agréer favorablement nos vœux ; afin qu'en recevant vos dons au milieu de notre tribulation, la consolation que vous nous donnez nous fasse croître dans votre amour. Par Jésus-Christ.

On ajoute les autres Postcommunions, comme à la Messe du cinquième Dimanche après Pâques, ci-dessus, *page 98*

118

Nous ajoutons ici un fragment liturgique tire de la Messe des Rogations selon l'antique rite gallican. Cette prière fait partie des supplications du premier jour, et doit remonter à la plus haute antiquité. On est à même d'y reconnaître l'importance que l'on attachait au jeûne des Rogations dans l'Eglise des Gaules, au tempo des Mamert de Vienne et des Césaire d'Arles.

POST NOMINA.

Ils sont à vous, Seigneur, ces aliments dont chaque jour nous nous servons pour soutenir nos forces ; ils sont à vous aussi, les jeûnes par lesquels nous contenons, pour vous obéir, nos sens entraînés par le désir d'être satisfaits. C'est vous qui, pour notre consolation, avez réglé l'ordre des temps, en sorte que nos corps eussent à attendre une réfection sobre destinée à les nourrir, dans la saison où il est opportun de le faire, et que, en d'autres temps, le devoir du jeûne les châtiât, et fît d'eux un hommage à votre justice. Daignez recevoir aujourd'hui et sanctifier l'hostie que nous vous offrons pour accompagner la sévérité de ce jeûne de trois jours, et accordez-nous la grâce de sentir en notre âme le penchant au mal s'apaiser, en même temps que nous retirons à nos corps les satisfactions ordinaires. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

Ce texte est tiré du site qui n'est plus suivi.

<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/gueranger/anneliturgique/paques/paques03/003.htm>